

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE94

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 26

À l'alinéa 15, après la référence :

« II »,

insérer les mots :

« du titre I^{er} ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification juridique.